

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUIN 2018

Convocation : 28 Mai 2018

LE JEUDI SEPT JUIN DEUX MIL DIX HUIT, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, Mme BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, Mme AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric.

Absents excusés : M. PICHARD, M. SEILLE, M. PINEAU

Pouvoirs : M. PICHARD à M. MINARD, M. SEILLE à Mme BAUER, M. PINEAU à M. BILLON

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. MINARD Frédéric est élu secrétaire de séance.

1 - Le point sur les travaux 2018 :

1-1 Eglise :

Le point sur les travaux :

Le planning est respecté : les enduits sont finis, la peinture blanche est réalisée sur la voûte, le vitrail est démonté, les pierres taillées. La restauratrice interviendra début juillet, une modification a été apportée à l'emplacement de la ventilation du chauffage.

Réfection intérieure : avenants au marché

Suite à l'examen des travaux imprévus dans le marché, et compte tenu de leur indispensable réalisation, M. le Maire propose aux Conseillers de valider les avenants au lot 1- maçonnerie, et 5 - peintures murales.

◆ Lot n° 1 - Maçonnerie : Restauration Patrimoine LAGARDE

Objet de l'avenant n° 1 :

❶ Création de la porte de l'ancien baptistère, prévue initialement dans la tranche 3 :

Suite à la réorganisation du chantier, cette porte est ouverte dans la tranche ferme.

Ce qui implique :

- ▶ une moins-value sur la tranche 3 : - 3 553,00 € HT soit - 4 263,60 € TTC
- ▶ une plus-value sur la tranche 1 : + 3 553,00 € HT soit 4 263,60 € TTC

❷ Chaînage du vitrail de la baie du chœur :

- ▶ plus-value : 20 879,30 € HT soit 25 055,16 € TTC

Pour la tranche ferme, le montant initial du lot n° 1 est porté de 112 574,64 € HT soit 135 089,57 € TTC à 137 006,94 € HT soit 164 408,33 € TTC

Conséquence sur la tranche optionnelle n° 3 : le montant initial du lot n° 1 de 87 732,84 € HT soit 105 279,41 € TTC est diminué à 84 179,84 € HT, soit 101 015,81 € TTC

Le Conseil Municipal valide l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise LAGARDE pour le lot n° 1, tranche ferme et la conséquence sur la tranche 3.

. M. le Maire est autorisé à signer cet avenant.

◆ Lot n° 5 – Peintures murales : Atelier STASKIEWICZ

Objet de l'avenant n° 1 - Tranche ferme :

La recherche de polychromies sur la partie du chœur, a été rendue possible grâce aux échafaudages mis en place depuis l'ouverture du chantier.

Par conséquent, cette recherche implique une plus-value de 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC.

Le montant initial du lot n° 5 de 97 030,40 € HT soit 116 436,48 € TTC est porté à 98 430,40 € HT soit 118 116,48 € TTC.

Le Conseil Municipal valide l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise Atelier STASKIEWICZ pour le lot n° 5, tranche ferme.

. M. le Maire est autorisé à signer cet avenant.

Pour information, M. le Maire fait le point sur les dépenses supplémentaires engagées à ce jour :

Lot n° 1 Av. n° 1	Création porte baptistère Chaînage vitrail Moins-value tranche 3	3 553,00 € HT 20 879,30 € HT -3 553,00 € HT
Lot n° 5 Av. n° 1	Recherche peintures murales hautes, du chœur	1 400,00 € HT
Lot n° 6	Remplacement du chauffage gaz Eclairage LED	22 949,86 € HT 3 015,00 € HT
	Total avenants à ce jour :	48 244,16 € HT (7,8 %)

Il informe que les suppléments ne devront pas dépasser 12% du montant initial (soit 73 536,27 € HT du marché global), sous peine de remettre en question l'équilibre du marché.

Pour information : le devis ENEDIS pour l'éventuel changement de puissance électrique en cas de remplacement du chauffage gaz par chauffage électrique s'élève à 5 112,54 € HT soit 6 135,06 € TTC. Le choix du chauffage gaz est confirmé.

Point presse : M. le Maire a rencontré un journaliste pour présenter au public les travaux effectués dans l'église, et leur coût. L'article paraîtra samedi 9 et lundi 11 juin.

Le point sur la souscription : Il n'y a pas d'évolution à ce jour, les dons s'élèvent toujours à 4 700 €. Une relance auprès des entreprises a été faite récemment.

A voir lors du prochain conseil, si le comité d'animation de la route du blé peut intervenir.

1-2 Voirie

Suite aux remarques faites lors du dernier conseil, à propos des emplacements de stationnement sur le côté de la boulangerie, M. le Maire présente le plan définitif de l'aménagement. Après visionnement, le Conseil valide ce plan.

La mise en ligne de la consultation sur KLEKOON a été effectuée le 4 juin 2018.

La date limite de dépôt des offres est fixée au jeudi 21 juin 2018 à 12 h 00

La réunion de la CAO pour l'ouverture des plis aura lieu vendredi 22 juin 2018 à 14 h 00.

Les travaux sont prévus pour la rentrée de septembre.

1-3 Le point sur les subventions FDI :

Le Conseil Départemental informe qu'après étude des dossiers et afin de pouvoir satisfaire les nombreuses demandes, il a été décidé de diminuer le taux à 25 % pour les dossiers éligibles.

Les trois dossiers déposés ont donc été retenus en les subventionnant au taux de 25 %.

Soit : Une subvention de 25 000 € pour les travaux de l'église St Martin
Une subvention de 14 978 € pour l'aménagement de la placette
Une Subvention de 2 831 € pour l'aménagement d'une place PMR, rue des tilleuls.

1-4 Réhabilitation de la maison rue de Moraize

- Etude du devis ARCHIGONE

Mme ANTOINE, architecte, propose le relevé de l'existant, la conception d'un projet, l'analyse des offres, le suivi du chantier pour un montant de 4 800 € HT soit 5 760 € TTC.

L'Architecte d'intérieur Sandra ESTOURNET de Chartres a été contactée par mail pour un 2^{ème} devis, mais n'a pas répondu.

Par conséquent, M. le Maire propose de valider la proposition du Cabinet ARCHIGONE.
Le Conseil Municipal approuve la démarche et valide le devis.

2 - Etude du renouvellement des caméras de vidéo-surveillance

M. le Maire expose le résultat de l'audit réalisé par ACCES VISION :

La 1^{ère} phase du renouvellement comprendrait :

- le rajout d'une caméra rue de la république (protection mairie, école, bibliothèque)
 - l'installation de faisceaux hertziens pour la centralisation des flux vidéo en mairie.
- Coût financier : 8 065,85 € HT soit 9 679,02 € TTC

La 2^{ème} phase comprendrait :

- la rénovation des caméras de l'église
- Coût financier : 4 632,50 € HT soit 5 559,00 € TTC

La 3^{ème} phase non chiffrée, comprendrait :

- le déplacement de la caméra de la salle des fêtes et le remplacement de la caméra du moulin.

Pour le moment, le Conseil ne donne pas suite. L'étude sera approfondie. Un autre fournisseur sera contacté.

3 - Personnel Communal :

3-1 Ouverture/création de 2 postes pour avancement de grade :

M. le Maire expose qu'il y a lieu d'ouvrir deux postes pour permettre à deux agents de bénéficier d'avancement de grade, à compter du 01 septembre 2018 :

- Mme Monique ANDRADE ► d'adjoint Technique à Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- Mme Virginie GONZALES ► d'adjoint Administratif à Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Le Maire rappelle que conformément à la loi, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe (catégorie C) pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 ;
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au Budget 2018 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe (catégorie C) pour une durée hebdomadaire de 5 h 00 ;
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au Budget 2018 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

3-2 Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

M. le Maire explique en quoi consiste le nouveau régime indemnitaire, qui se substitue à toutes les autres primes ouvertes pour le Personnel communal (sauf les IHTS (Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires), l'IFCE (Elections), les indemnités d'astreinte – d'interventions, les indemnités de permanences, la prime de responsabilité (pour les emplois fonctionnels), les indemnités compensant le travail de nuit, de dimanche et jours fériés).

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

-1 partie fixe : l'IFSE (Indemnité tenant compte des Fonctions, des Sujétions, et d'Expertise)

Il s'agit d'une partie obligatoire. L'objectif étant de valoriser l'exercice des fonctions (poste occupé ; expériences professionnelles). Celle-ci peut-être mensualisée ou annualisée.

- 1 partie facultative : le CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Il s'agit d'une indemnité facultative. L'objectif étant de valoriser cette fois-ci l'engagement professionnel, et la manière de servir de l'agent. En général, cela est apprécié pendant l'entretien professionnel. Elle est versée en 1 ou 2 fractions. Celle-ci n'est pas automatiquement reconduite.

Si le Conseil décide de sa mise en place : une proposition de délibération ouvrant les droits par groupe de fonctions, par cadre d'emplois, fixant les montants maximums pouvant être octroyés par groupe de fonctions, sera soumise à l'avis du Comité Technique.

Le Conseil, lors d'une prochaine séance, pourra la valider si le retour du CT est favorable.

Le Maire pourra établir ensuite les arrêtés individuels pour chacun des Agents concernés. (un pour l'IFSE, un autre pour le CIA).

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place du RIFSEEP.

4 - Commission administrative de révision des listes électorales :

M. le Maire expose :

D'une part :

Le Tribunal de grande instance informe que son délégué actuel M. Jean-Pierre DOUBLET nommé en 1991 ne peut être reconduit dans sa fonction, la durée légale autorisée étant dépassée.

Il est nécessaire de désigner un nouveau membre représentant le Tribunal de Grande Instance.

Deux personnes inscrites sur la liste électorale, doivent être proposées au TGI qui choisira.

D'autre part :

La Préfecture nous informe que le décret d'application n° 2018-350 du 14 Mai 2018 de la Loi n° 2016-1046 relative aux modalités d'inscription sur les listes électorales changera à compter de 2019 : la Commission Administrative de la liste électorale sera remplacée par une commission de contrôle de la liste électorale. (La désignation des délégués doit intervenir avant le 11 janvier 2019). Elle sera composée du Maire et de 3 délégués désignés au sein du Conseil Municipal.

Compte tenu de ces informations, le Conseil décide de ne pas proposer de nouveau délégué pour les 6 mois qui restent à courir.

5 - Modification budgétaire

M. le Maire étant concerné par l'affaire qui suit, donne la parole à M. PINGUENET 1^{er} Adjoint, et se retire.

M. PINGUENET indique que le report de l'inscription de la subvention au GIE des 3 Moulins suite à la décision du Conseil en date du 5/09/2017 a été omis sur le budget 2018.

Pour mémoire, la participation de la commune concerne la création d'un branchement sur le réseau d'eau afin d'alimenter une borne incendie pour le GIE des 3 Moulins.

Afin de verser cette participation, l'installation étant réalisée, le Conseil modifie le budget principal 2018, ainsi qu'il suit :

Cette participation sera réglée à l'article 6574 (subvention), par prélèvement de la somme de 4 150 € (montant plafond) à l'article 628 (divers) pour être portée à l'article 6574.

6 - Comptes rendus :

6-1 Projet d'implantation d'une entreprise sur le site de SITREVA à OUARVILLE :

Pour information, le 5 Juin dernier, M. le Maire a rencontré des Responsables de la DDT, M. VIGIER Député, afin d'évoquer un projet d'implantation de serres sur la zone du bois de la Folie appartenant à SITREVA. L'usine d'incinération produisant de la chaleur, ces serres pourraient en bénéficier.

Ces installations nécessitant de gros capitaux, la principale question est de trouver des investisseurs prêts à s'engager dans l'affaire.

Le dossier est à l'étude.

6-2 Compte rendu de la Commission de suivi des sites (CSS)

Le 31 mai dernier, la Commission de suivi des sites s'est réunie à l'usine VALORYELE, en présence de représentants de la Préfecture, de la DREAL, de M. le Maire, du SITREVA, de l'Association Eure et Loir Nature, du site Valoryele, et du Comité syndical de Valoryele.

Cette réunion avait pour objet :

- l'abrogation de la Cliss, et l'approbation de la création de la CSS,
 - la présentation de l'installation classée, l'évocation des problèmes de tonnages pour le moment stables compte tenu des apports extérieurs au SITREVA, mais qui à plus ou moins brève échéance, seront un gros problème à cause notamment de la réglementation qui interdit les transferts entre la région Centre et l'Ile de France, grosse productrice de déchets,
 - la présentation du bilan d'exploitation, les projets en cours,
- Il a été conclu que l'usine est bien gérée, par une équipe efficace.

7 - Préparation des animations estivales :

7-1 Fête Nationale du 14 Juillet

L'organisation de la soirée du Vendredi 13 juillet est mise au point :

- Secrétariat : Invitation de la Population par le OUARVILLE-INFOS, des personnalités par courrier.
- Traiteur : la proposition de M. Hidouville pour un buffet froid est retenu : 14 €/personne pour 100 personnes,
- Le tarif du repas pour les participants est fixé pour les adultes à 14 € (gratuit pour les enfants de moins de 10 ans)

- La sono voiture sera assurée par M. VEILLARD
- Le bal sera assuré par M. HIDOUVILLE
- Le point est fait pour l'achat des Bonbons, lampions par Mme BAUER.
- Les boissons seront commandées par Mme AGOSTO
- La préparation de la salle sera effectuée le vendredi matin. M. PICHARD s'occupera de la décoration florale.
- Le feu d'artifice est comme à l'accoutumé préparé par M. ORSINI et son équipe.

7-2 Journée du patrimoine : Animation autour du Moulin

Comme annoncé lors du dernier conseil, une animation autour des moulins est organisée le Samedi 15 septembre :

- 4 moulins : Moutiers, Levesville, Ymonville, Ouarville feront l'objet d'un Rallye.

Le dernier moulin, point d'arrivée du rallye sera OUARVILLE et recevra vers 16/17 h les participants autour d'un apéritif.

A voir pour mettre en place des stands, des jeux, inviter la chorale, les majorettes

Les Conseillers sont invités à participer à l'organisation de cette journée.

8 - Questions diverses

8-1 SDIS 28 :

M. le Maire informe de la mise en place d'un logiciel de gestion collaborative, entre les services de la commune et le SDIS pour les points d'eau incendie (P.E.I.) sur le territoire de la commune.

Une convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit du Logiciel CrPlus a été signée entre les deux parties.

8-2 Devis Menuiserie Pichard

Le Conseil étudie puis valide le devis des Ets PICHARD pour la réalisation du coffrage du poste électrique de la Place St Martin. Montant Du devis : 853,00 € HT soit 1 023,60 € TTC

La réfection des bardages des 3 coffres de projecteur du moulin pour un montant de 1 595,00 € HT soit 1 914,00 € TTC, reste en attente pour le moment.

8-3 RGPD : groupement de commandes

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur. Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles paru au journal officiel de l'Union européenne prévoit pour l'ensemble des États membres, un nouveau cadre d'analyse et de traitement des données ainsi que la nomination obligatoire d'un délégué à la protection des données (DPO) pour s'adapter aux nouvelles réalités de la transition digitale.

Le RGPD met en place ou renforce certaines protections : avoir le consentement écrit avant traitement des données, le droit à l'oubli, le droit à la portabilité des données, le droit à l'information en cas de piratage des données...

Le rôle du délégué :

- protéger la responsabilité de la collectivité
- mettre les fichiers et le traitement numérique en conformité
- nommer un *data protection officer* (DPO) dans les délais
- réaliser une analyse d'impact (PIA).

Etant donné que toutes les collectivités sont tenues de procéder à la désignation d'un délégué RGPD, la CCCB propose d'en rechercher un pour l'ensemble du territoire de la CCCB, au meilleur coût. Si le Conseil en est d'accord, par l'intermédiaire d'un groupement de commandes, une commune pilote sera chargée de passer une mise en concurrence.

Le Conseil Municipal approuve la démarche.

8-4 Avis de naissance :

. de deux petites filles chez les enfants de Gérard et Patricia CLAVIER :

Emilie et Kévin GERMAIN sont heureux de faire part de la naissance d'Amyola et Maëva, le 13 avril 2018.

. d'un petit-fils chez les enfants de François et Christine SEILLE : Victor né le 14 mai 2018

TOUR DE TABLE :

- M. le Maire informe que la pompe de chloration du château d'eau est en panne depuis quelques jours. Une nouvelle pompe a été commandée. Le problème sera résolu d'ici une semaine ou deux.

- Devenir du court de tennis : il est signalé que le revêtement se dégrade fortement (fissures, herbes envahissantes), qu'il est fermé et par conséquent très peu ou pas utilisé.

M. le Maire rappelle qu'il est géré par une association et que la commune est liée par une convention de mise à disposition. Pour le moment, pour une raison de responsabilité, il ne peut être ouvert à tous. En attendant de trouver une solution, les Agents Communaux seront chargés de l'entretien courant.

La séance est levée à 22 h 55.

Copie intégrale,
Le Maire.